

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2022/144

**AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – AMICALE NUMISMATIQUE ET CARTOPHILE**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et L.2212.2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association AMICALE NUMISMATIQUE ET CARTOPHILE, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie du dimanche 09 octobre 2022 à 08h00 au dimanche 09 octobre 2022 à 18h00, au Centre Jean Marinnet, 01200 Valsershône, à l'occasion de la 19<sup>ème</sup> exposition Interclubs Cartes Postales, Monnaies, Timbres,

**ARRETE**

**Article 1 :** L'association AMICALE NUMISMATIQUE ET CARTOPHILE est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du dimanche 09 octobre 2022 à 08h00 au dimanche 09 octobre 2022 à 18h00, au Centre Jean Marinnet, 01200 Valsershône, à l'occasion de la 19<sup>ème</sup> exposition Interclubs Cartes Postales, Monnaies, Timbres.

**Article 2 :** L'association AMICALE NUMISMATIQUE ET CARTOPHILE se conformera à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 12 septembre 2022

Pour Le Maire,  
L'adjointe déléguée,  
Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 16/09/2022